

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/2548
4 mars 1952
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

EXPOSE SUCCINCT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LES QUESTIONS DONT
EST SAISI LE CONSEIL DE SECURITE ET SUR LE POINT OU EN EST
LEUR EXAMEN

Conformément à l'article 11 du règlement intérieur provisoire du Conseil de Sécurité, le Secrétaire général a l'honneur de faire connaître qu'à la date du 4 mars 1952 aucun changement n'est intervenu, en ce qui concerne les questions dont est saisi le Conseil de sécurité et le point où en est leur examen, depuis la publication de l'exposé succinct S/2544 qui portait sur la semaine terminée le 23 février 1952.